



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le 12 avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel DUTECH, maire de Nailloux.

Les documents nécessaires à la présente séance ont été communiqués avec la convocation le 5 avril 2016

Étaient présents : 17 : Anne BORGETTO, Nawal BOUMAHDI, Charlotte CABANER, Lilian CHAUSSON, Didier DATCHARRY, Sébastien DONNADIEU, Patrick DUSSOL, Michel DUTECH, Lison GLEYESSES, Thierry LATASTE, Delphine LEGRAND, Maurice NICOLAU, Michael OPALA, Cécile PAUNA, Fabienne SERENE, Daniel VIENNE, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 6 : Pierre MARTY, Anne MENDEZ, Georges MERIC, Sabine MORENO, Éva NAUTRÉ, Agnès SALVATORI.

Pouvoirs : 6 : Pierre MARTY pouvoir à Antoine ZARAGOZA, Anne MENDEZ pouvoir à Anne BORGETTO, Georges MERIC pouvoir à Lison GLEYESSES, Sabine MORENO pouvoir à Cécile PAUNA, Éva NAUTRÉ pouvoir à Charlotte CABANER, Agnès SALVATORI pouvoir à Didier DATCHARRY.

Secrétaire de séance : Sébastien DONNADIEU.

Introduction du maire :

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 26 novembre 2016.

Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts à Nailloux pendant ce mandat. Et j'ai demandé à ce que soit prise en compte la proposition de l'opposition : neutraliser pour 2016 le 1% d'augmentation du coût de la vie. Et la majorité, j'en suis heureux, a suivi mes recommandations et d'envoyer comme en 2013 un message aux Naillousains : nous avons et depuis longtemps travaillé avec sérieux et avec un sens aigu des responsabilités pour l'équilibre des finances de Nailloux, je peux le dire et nous avons le droit, nos comptes sont bien tenus, Nailloux n'est pas surendetté, et le taux des impôts communaux est dans la moyenne du département en 2016. Mais nous devons rester néanmoins très vigilants car en 2017, la refonte prévue de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) doit entrer en vigueur, le législateur est à jour, et d'autre part la fusion des communautés de communes générera beaucoup d'incertitudes sur les dotations, le montant des dotations, l'attribution de compensation...

Selon l'ordre du jour prévu :

M.VIENNE : on a déjà exposé et débattu de la plupart des dossiers lors du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire).

1. Deux Délibérations 16-021 et 16-022 : Budget communal :

• Compte administratif 2015 → FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Dépenses Générales	824 371.85 €	Atténuation de charges	122 085.86 €
Charges de Personnel	1 435 508.77 €	Produits des services	278 907.33 €
Autres Charges Courantes	220 262.80 €	Dotations et Participations	1 056 906.57 €
Charges Financières	121 196.68 €	Autres Prod Gest Cour	39 731.72 €
Charges Exceptionnelles	19.92 €	Produits Financiers	1 232.34 €
Opération d'ordre (dont 10 000€ de cession)	80 212.81 €	Produits exceptionnels (dont 10 000€ de cession)	16 698.25 €
		Impôts et Taxes	2 033 442.00 €
		opération ordre	11 600.00 €
Dépenses	2 681 572.83 €	Recettes	3 560 604.07 €
		Résultat 2015	879 031.24 €
		Excédent 2014	213 527.31 €
		Excédent cumulé	1 092 558.55 €

En dépenses : On note qu'en charges de personnel, c'est relativement élevé car on a eu le recensement pour lequel des agents recenseurs ont été employés.

Les charges financières : c'est pour les intérêts de la dette, c'est un point bien maîtrisé dans le budget car programmé sur toute la durée des emprunts.

En recettes : atténuation de charges se sont toujours des remboursements maladie et la contribution d'Etat aux contrats aidés. Les produits des services : essentiellement la cantine. Dotations et participations dont celle de l'Etat.

→ INVESTISSEMENT :

Dépenses	Payées	RAR 2015	Recettes	Reçues	RAR 2015
frais d'études			Subventions d'Investissement	194 611.79 €	71 920.20 €
Acquisitions matériels, terrains	167 430.78 €	4 098.74 €	FCTVA	95 390.79 €	
Opérations Affectées	1 356 988.35 €	126 400.59 €	Taxe d'aménagement	172 805.12 €	
Remb. du capital de la dette	303 000.00 €		Groupement des collectivités	7 030.26 €	
TAG rte de st Léon	128 613.00 €		avance sur immo	2 530.32 €	
Opération d'Ordre	11 600.00 €		cours de ferme	762.00 €	
			TAG rte de St Léon	128 613.00 €	
			Emprunts	500 000.00 €	
			Opération d'Ordre (dont 10000€ cession)	80 212.81 €	
			Excédent de fonctionnement	676 131.64 €	
TOTAL	1 967 632.13 €	130 499.33 €	TOTAL	1 858 087.73 €	71 920.20 €
Résultat 2015		-109 544.40 €			
Déficit 2014		-275 177.07 €			
Résultat Cumulé		-384 721.47 €			

Subventions d'investissement : à savoir qu'une bonne partie des subventions est perçue après la réalisation des travaux.

M.VIENNE présente le détail des opérations en investissement :

Opération	Dépenses		Recettes	
	Réalisées	RAR	Réalisées subventions	RAR
École Primaire	5 300.40 €			
Ateliers Municipaux	17 432.40 €			
BUDE et vestiaires	2 917.44 €			
Cimetière	6 510.00 €	11 840.94 €		
Mairie	24 202.72 €			
Urbanisme	5 250.00 €			
Pôle Cul. & Asso	1 039 099.94 €		151 934.31 €	
Acquisitions Foncières	21 362.61 €	6 000.00 €		
École Maternelle	1 537.20 €			
TAG et pistonnier rte de st Léon	43 440.35 €	96 559.65 €		36 156.20 €
Salle de musique	58 970.51 €	10 000.00 €		35 764.00 €
Équipement intérieur Escal	130 964.76 €			
TOTAL	1 356 988.35 €	126 400.59 €	151 934.31 €	71 920.20 €

Mairie : essentiellement logiciels et matériel informatique : changement des postes en XP et qui ne pouvaient plus supporter les nouveaux logiciels compta et urbanisme, entre autre, à installer et le changement de strate démographique à 3 500 hab.

Salle de musique : les travaux ont débuté en 2015 et on a encore à faire sur 2016.

M.DATCHARRY : les expertises sont inscrites là ?

M.VIENNE : là ou sinon c'est 2016. C'était 3 500.

Equipements ESCAL : essentiellement le mobilier, mais aussi parking, les équipements extérieurs et par rapport à ça, sur le mobilier il y a un marché-cadre, et lors des discussions sur le budget 2016, notamment avec M.OPALA, il a été décidé ce marché-cadre qui est valable sur 10 ans, pouvait en 2017.

Le conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 967 632.13€	2 681 572.83€
Recettes	1 858 087.73€	3 560 604.07€
Excédent		879 031.24€
Besoin de financement	109 544.40€	

- **Compte de gestion 2015**

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Nailloux et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

Monsieur le maire quitte la séance pour les votes.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

2. Délibération 16-023 : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

		Résultat de l'exercice 2015		
		Dépenses	Recettes	Besoin(-)
				Excédent(+)
	Investissement	1 967 632.13 €	1 858 087.73 €	-109 544.40 €
	Fonctionnement	2 681 572.83 €	3 560 604.07 €	879 031.24 €
Investissement		Fonctionnement		
Résultat de clôture 2014	-275 177.07 €	Résultat de clôture 2014	213 527.31 €	
Résultat exercice 2015	-109 544.40 €	Résultat exercice 2015	879 031.24 €	
Résultat cumulé au 31/12/2015	-384 721.47 €	Résultat de clôture 31/12/2015	1 092 558.55 €	
Restes à réaliser dépenses	130 499.33 €	Affectation à l'investissement 1068	-931 631.48 €	
Restes à réaliser recettes	71 920.20 €	Report en fonctionnement R002	160 927.07 €	
Besoin (-) ou excédent (+)	-443 300.60 €			

MME CABANER présente les tableaux : dans la partie supérieure, on retrouve les résultats d'exercices qu'on a donnés. Quand on a un moins, c'est le besoin sur l'investissement. En effet, la majeure partie de nos recettes arrive en fonctionnement, c'est pour ça qu'on retrouve ici un gros montant en excédent pour le fonctionnement. Et il faut décider ce que l'on va faire des sommes qui ont été réalisées sur l'exercice 2015. Cette année, l'excédent de fonctionnement est plus élevé que les autres années car on a eu la subvention de l'ESCAL et arrive en fonctionnement alors que tous les investissements de l'ESCAL sont sur le budget investissement. Ce qui permettra d'expliquer les choix qu'on a proposés au sein de la commission finances.

Dans le tableau Investissement : le besoin de 443 300 € est nécessaire pour un budget juste sans avoir de problèmes de capacités d'autofinancement. L'année dernière on a beaucoup parlé de cette capacité d'autofinancement, c'est la possibilité de faire des nouveaux projets sans avoir forcément besoin de faire appel à l'emprunt.

On voit dans le tableau Fonctionnement un résultat de clôture à 10 092 558 € et donc, ce qu'on a vu et décidé en commission finances et ce qu'on vous propose avec la commission finances, c'est d'en affecter une partie à

l'investissement pour satisfaire ce besoin en investissement et une autre partie acquise à cette capacité d'autofinancement que l'on veut conserver pour éviter d'avoir un recours systématique à l'emprunt. Et donc de garder une partie en fonctionnement pour permettre de travailler sur le budget que l'on va proposer en suivant. Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 et ayant considéré que ledit compte est exact, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 092 558.55€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

MME CABANER : pour préciser sur la façon dont nous avons travaillé sur le budget : il a été travaillé en regardant les dépenses de fonctionnement, les charges que nous avons, sur plusieurs exercices pour pouvoir faire une projection la plus réaliste possible. Donc on a pris par rapport au chapitre le plus représentatif donc on y retrouve les dépenses générales, les charges de personnels et donc nous avons une certaine progressivité sans qu'il y ait d'écarts manifestes. Ça donne une valeur chiffrée et une répartition des dépenses au niveau de l'exercice 2014 et au niveau de l'exercice 2015 en fonction de ces catégories. On constate que les charges de personnels sont importantes ce qui s'explique par tout le personnel au service de la commune et mis à disposition, on ne les voit pas forcément au quotidien, par exemple le personnel des écoles, ou le personnel technique qui travaille dans la journée, ou encore à la mairie. Toutes ces personnes-là qui sont derrière et qui représentent cette volumétrie. Les dépenses générales c'est tout ce qui est entretien, réparations, eaux gaz électricité... toutes les choses courantes.

M.DUTECH : la commission des finances a très bien travaillé, tout a été étudié longuement, à toutes les questions il a été répondu au cours de ces réunions de la commission.

MME CABANER : il est aussi que beaucoup de points et les explications des évolutions ont été expliqués lors du DOB. Nous avons voulu montrer que tout est anticipé.

3. Délibération 16-024 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2016 - TAXES DIRECTES LOCALES

Exposition des conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment : les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980, les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

M.VIENNE : quand on fait le budget, le budget de fonctionnement est ce qui permet aussi l'autofinancement. Le fonctionnement est la base. On fait des hypothèses sur l'évolution des produits sur les 3 taxes, on avait fait l'hypothèse qu'on maintenait les taux constants depuis très longtemps, sauf en 2013 où on les a baissés un peu. Donc on fait cette hypothèse sur l'évolution de ces taxes, sur le 1% d'augmentation des taux qui est décidé par l'Etat, certaines années c'était 1.9 voire plus. Jusqu'à présent on était assez bons sur la prévision des taxes. On a très souvent les dotations assez tard, ce qui motive de faire un conseil avant la date limite pour les votes du budget. Et cette année nous avons eu une bonne surprise : le passage à 3 500 hab. donc on a eu une dotation qu'on avait perdue depuis longtemps et qu'on récupère.

Nous espérons continuer à la percevoir sauf si une réforme en 2017 qui change totalement la manière de la percevoir.

Par rapport à ça on a fait régulièrement des réunions de la commission finances, pour faire des simulations et rapidement en urgence et dans le respect des procédures. Plusieurs simulations de façon à voir comment on pouvait compenser la hausse de 1% des bases locatives par une baisse des taux équivalents.

Par rapport à ça, ça a été expliqué plusieurs fois en conseil municipal, il y a 2 manières de faire : soit on change une ou plusieurs taxes et on est pas forcément en droit de la faire car ça dépend de plusieurs choses, sinon on fait et après on est verrouillé pendant 3 ans sans possibilité de faire de nouvelles modifications ; soit on fait de façon proportionnelle, c'est-à-dire, que si on fait une diminution sur un taux, il faut que ce soit appliqué sur les 3 taux de manière proportionnelle. Donc les simulations, les calculs faits avec le percepteur du Trésor Public, ce qu'on va proposer c'est une baisse de taux de 18,77 à 18,62 pour la TH, soit un produit de 794 143 € au lieu de 784 699, on vous propose une baisse aussi sur le Foncier Bâti qui était à 25,64% ramené à 25,43 ce qui fait un produit à 967 103 € au lieu de 951 866 € et pour le Foncier Non Bâti qui était à 102.11% baissé à 101.28%, soit un produit de 60 059 € à la place de 60 060 €. On a donc un total de 1 821 305€.

MME CABANER : là on a parlé des chiffres d'ensemble, juste une précision sur ce que va percevoir la commune. Ce qu'on a fait, on est parti de fiches d'imposition, on a fait un calcul à partir de valeurs locatives moyennes, ce que ça donnait en TH l'année dernière, pour voir ce que ça va donner cette année. Le montant qui était payé par une

personne, à hauteur de la valeur locative moyenne l'année dernière en TH, sans abattements, sans exonérations, brute, c'était 560€ cette année se sera 561, avec des arrondis des centimes. En matière de TF, l'année dernière on était 383 on serait à 383 pour la partie locative moyenne.

M.DATCHARRY : pour la partie Commune.

MME CABANER : sachant qu'il a été décidé de ne pas augmenter cette année.

M.DUTECH : l'idée est de neutraliser l'augmentation des bases de 1% que Bercy nous a donné cette année. C'était en termes cumulé depuis 2013, aux alentours de 100 000 à 120 000€ de moins perçus en impôts communaux pour les Naillousains.

Le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 1 821 305€, hors allocations compensatrices.

Le conseil municipal fixe le taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxes	NV Tx 2016	Bases prévisionnelles	Produits
Habitation	18.62%	4 265 000.00 €	794 143 €
Foncière Bâti	25.43%	3 803 000.00 €	967 103 €
Foncière NB	101.28%	59 300.00 €	60 059 €
TOTAL			1 821 305 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération 16-025 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE L'ANNÉE 2016

MME CABANER : on a repris les éléments, on retrouve donc les informations des prévisions des dépenses et des recettes : entre autre on retrouve l'investissement voté en avril l'année dernière. Certaines choses par rapport au DOB ont été modulées d'autres gardées.

Tout d'abord le prévisionnel de fonctionnement 2016 :

Dépenses		Recettes	
Dépenses Générales	899 826.01 €	Atténuation de charges	72 000.00 €
Charges de Personnel	1 526 054.89 €	Produits des services	303 561.00 €
<i>virement à l'investissement</i>	370 304.00 €	Impôts	1 821 305.00 €
Autres Charges Courantes	223 281.11 €	taxes et compensations	265 503.00 €
Charges Financières	118 000.00 €	Dotations et Participations	671 202.00 €
Charges Exceptionnelles	1 000.00 €	Autres Prod Gest Courante (loyers)	36 252.00 €
Dépenses imprévues	142 803.26 €	Produits Financiers	890.19 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	58 612.81 €	Produits Exceptionnels	762.00 €
Dépenses	3 339 882.08 €	<i>Opération d'ordre</i>	7 479.82 €
		<i>Excédent fonctionnement</i>	160 927.07 €
		Recettes	3 339 882.08 €

D.VIENNE : travail important de la commission finances, on va regarder tous les chiffres, tous les investissements, tous les devis. Donc ce qui a été engagé : **Le programme d'investissement 2016** :

a. Programmes non achevés ou engagés en 2015 :

Le chemin piéton rte de Saint-Léon

La création de l'école de musique

Travaux d'aménagement au cimetière

a. Programmes prévus pour 2016 :

Acquisition de matériels pour l'école élémentaire (vidéoprojecteurs cycle 3, jeux et mobiliers)

Aménagement de l'école élémentaire (création du préau)

Création du service de la police municipale

La création de nouveaux ateliers municipaux

Une modification du PLU.

a. Programme en cours d'études pour 2016 :

Création d'un columbarium et jardin du souvenir

Adaptation de la salle d'activité du Tambouret en maison des familles

Réfection de l'école.

Récemment est apparue une nouvelle aide à l'investissement : Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) : nouvelle mesure uniquement en 2016, similaire au dossier AMI centre-bourg – la commune est en lien avec la Préfecture afin de présenter un dossier d'ici mi-mai, nous ne savons pas aujourd'hui quels seront les projets qui seront retenus et qui nous permettront d'accroître les montants de subventions et donc nos marges de manœuvre.

Le montant prévisionnel d'investissements est de 1 302 586.70€ TTC.

Donc à présent le détail des opérations affectées :

Opérations	Dépenses		Recettes	
	RAR 2015	Prévues	RAR 2015	Attendues
École Primaire		279 277.00 €		85 964.00 €
Ateliers Municipaux		385 470.00 €		40 000.00 €
Mairie - Maison des associations		16 180.80 €		2 000.00 €
Cimetière	11 840.94 €	13 000.00 €		3 100.00 €
Urbanisme		26 862.00 €		
ESCAL		63 761.27 €		110 285.00 €
Acquisitions Foncières	8 000.00 €	48 640.00 €		
Pietonnier rte st léon	96 559.65 €	17 691.83 €	36 156.20 €	
Aménagement intérieur ESCAL		14 100.00 €		1 661.87 €
Coulée Verte du Martigat		31 740.00 €		
Création salle de musique	10 000.00 €	156 723.00 €	35 764.00 €	
Total investissement	126 400.59 €	1 053 445.90 €	71 920.20 €	243 010.87 €

Pour la création de l'école de musique, on a repris le budget initial auquel on a rajouté une somme de façon à tenir compte des diagnostics qui ont été nécessaires, les travaux éventuels en fonction de ces diagnostics.

M.DATCHARRY : juste pour préciser, une somme a été prise en précaution sans préjuger des suites qu'on pourra donner, c'est-à-dire que cette somme-là, ça a été dit en commission finances, cette somme couvre toutes les possibilités qui restent à réaliser, qui va de l'abandon jusqu'à la fin des travaux comme commandé par l'expert.

M.VIENNE : tout à fait, l'enveloppe, comme tous les budgets, reste prévisionnelle et donc comme nous sommes soumis à des aléas sur les réalisations mais aussi sur les subventions. On ne sait pas non plus ce que donnera le FSIPL, ou le Contrat de territoire.

Maintenant passons aux investissements prévisionnels 2016 :

Dépenses	RAR 2015	Prévues	Recettes	RAR 2015	Prévues
Opérations Affectées	126 400.59 €	1 053 445.90 €	Subventions d'Investissement (cf opé. Affectées)	71 920.20 €	243 010.87 €
Frais études		84 000.00 €	Subventions d'Investissement		13 647.00 €
Acquisitions matérielles, terrains	4 098.74 €	47 182.81 €	FCTVA		355 363.70 €
Travaux de constructions		51 000.00 €	Taxe d'aménagement		27 000.00 €
020 dépenses imprévues		70 304.00 €	cession terrain		30 000.00 €
Remb. du capital de la dette		280 660.00 €	Remb emprunts par CLS		7 803.27 €
Compte de tiers tag rte de St Léon		899.04 €	Compte de tiers tag rte de St Léon		899.04 €
opé ordre		7 479.82 €	virement de la section fonctionnement		370 304.00 €
Total	130 499.33 €	1 594 971.57 €	Total	71 920.20 €	1 048 027.88 €
			Opération d'ordre amortissement		58 612.81 €
Déficit antérieur reporté		384 721.47 €	affectation 1068		931 631.48 €
Total Dépenses Investissement		2 110 192.37 €	Total Recettes Investissement		2 110 192.37 €

M.DATCHARRY : aussi bien en ce qui concerne la réalisation de l'année dernière ou les taux, nous sommes d'accord. Nous avons apprécié que la majorité accepte les baisses des taux ce n'est pas grand-chose mais c'est une suite de petits pas qui dans le contexte actuel, période troublée, la fusion des intercommunalités entre autres,

relèvent de la bonne stratégie. En second, notamment les réalisations, on a la réhabilitation de l'école J.ROSTAND, c'est sur les rails, ça va déboucher et les Naillousains vont voir les travaux.

Dernier point, la collaboration étant meilleure, je pense que nous allons voir déboucher des chantiers sur l'amélioration du cadre de vie, que les Naillousains puissent voir dans le cadre des dépenses, que les travaux sont réalisés ou vont l'être. Pour toutes ces raisons, même si sur des choses il y a encore des désaccords, par exemple pour les taux d'imposition communaux, nous estimons que Nailloux a encore des taux trop élevés, on votera pour cette année. Je tiens à dire qu'en commission finances, j'ai apprécié la façon dont nous avons travaillé.

Donc l'opposition pour la première fois votera le budget.

M.DUTECH : Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, Le conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes
Investissement	2 110 192.37€	2 110 192.37€
Fonctionnement	3 339 882.08€	3 339 882.08€
Total	5 450 074.45€	5 450 074.45€

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Deux Délibérations 16-026 et 16-027 : budget assainissement :

M.VIENNE : ce sera plus rapide car en assainissement, c'est essentiellement la station d'épuration dont l'exploitation a été déléguée au SMEA. Le budget fonctionnement est bien consolidé, le SMEA a fait un budget commune par commune, et les tarifs au fur et à mesure seront harmonisés.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Caractère Général	173 497.85 €	amortissement Subvention	19 092.33 €
Autre personnel extérieur	58 008.00 €	Subvention annuité	13 996.08 €
Rev Agence Eau	30 866.00 €	Raccordement conso et P fixe	287 793.08 €
Dotation Amortissement	41 458.00 €	Subvention exploitation	
Intérêts réglés	38 400.04 €	Agence Eau	33 669.68 €
Titres Annulés	3 014.53 €	Produits divers	511.84 €
TOTAL	345 244.42 €	TOTAL	355 063.01 €
		Résultat 2015	9 818.59 €
		Excédent antérieur	511 239.69 €
		Excédent cumulé	521 058.28 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Emprunts	55 579.13 €	Amortissement Construction	228 665.71 €
Construction frais études	15 337.00 €	Affectation 1068	56 042.76 €
opération d'ordres	206 300.04 €	dotations fonds divers	618.10 €
opération patrimoniales			
TOTAL	277 216.17 €	TOTAL	285 326.57 €
		Résultat 2014	8 110.40 €
Déficit Antérieur	-56 042.76 €		
Déficit Cumulé	-47 932.36 €		

- **Compte administratif 2015**

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 sont exposées au Conseil.

Le conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	277 216.17 €	345 244.42 €
Recettes	285 326.57 €	355 063.01 €
Excédent	8 110.40 €	9 818.59 €
Besoin de financement		

- **Compte de gestion 2015**

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Nailloux et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le conseil Municipal adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de l'assainissement pour le même exercice.

Monsieur le maire quitte la séance pour les votes.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

6. Délibération 16-028 : BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Résultat de l'exercice 2015			
	Dépenses	Recettes	Besoin(-) Excédent(+)
Investissement	277 216.17 €	285 326.57 €	8 110.40
Fonctionnement	345 244.42 €	355 063.01 €	9 818.59 €

Investissement	
Résultat de clôture 2014	-56 042.76 €
Résultat exercice 2015	8 110.40 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-47 932.36 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Besoin (-) ou excédent (+)	-47 932.36 €

Fonctionnement	
Résultat de clôture 2014	511 239.69 €
Résultat exercice 2015	9 818.59 €
Résultat de clôture 31/12/2015	521 058.28 €
Affectation au 1068	47 932.36 €
Report en fonctionnement R002	473 125.92 €

Le conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 et ayant considéré que ledit compte est exact, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 521 058.28€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Délibération 16-029 : BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2016

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Caractère Général	536 104.18 €	amortissement Subvention	19 092.33 €
Autre personnel extérieur	60 000.00 €	Subvention annuité	6 905.63 €
Rev Agence Eau	33 000.00 €	PFAC	5 000.00 €
Dotations Amortissement	41 458.00 €	PF + Conso	240 000.00 €
Intérêts réglés	25 069.28 €	Rev Agence Eau	33 000.00 €
Autres charges	9 582.42 €	Produits exceptionnels	500.00 €
TOTAL	705 213.88 €	TOTAL	304 497.96 €
Virement Investissement	72 410.00 €	Report Résultat 2015	473 125.92 €
TOTAL	777 623.88 €	TOTAL	777 623.88 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Emprunts	42 775.02 €	Subvention diag	48 000.00 €
travaux	20 000.65 €	Affectation Résultat	47 932.36 €
diag réseau	80 000.00 €	Amortissement Construction	41 458.00 €
Opérations d'ordres	19 092.33 €		
TOTAL	161 868.00 €	TOTAL	137 390.36 €
Déficit Antérieur	47 932.36 €	Virement Fonctionnement	72 410.00 €
TOTAL	209 800.36 €	TOTAL	209 800.36 €

M.VIENNE : il n'y a pas de gros travaux prévus. Je souligne que dans le budget investissement, on a quelques dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration, qui sont essentiellement dus à des arrivées d'eaux parasites assez importants liées soit à des infiltrations d'eaux soit par des infiltrations par la nappe phréatique...Par rapport à ça, je voulais faire des diagnostics partiels mais le SMEA nous a demandé de faire un diagnostic lorsqu'on ferait la révision complète du PLU et donc avec le plan assainissement qui va avec. On a appris récemment que le tuyau était placé par le SMEA, que l'Agence de l'eau dans le cadre du SPAL (suivi du plan triennal ou quinquennal de suivi et adaptation des masses d'eau) a priorisé quelques masses d'eau sur lesquelles il pourrait y avoir des subventions. Selon ce que nous a indiqué le SMEA, certains diagnostics entrent dans cette catégorie.

M.DATCHARRY : une parenthèse : est-il prévu de faire des petites extensions de réseau sur certains pâtés de maisons ?

M.DONNADIEU : on n'en a pas encore parlé en commission urbanisme. Mais on se pose la question, car est-il nécessaire de créer des zones à part ou tout regrouper ce qui peut créer des problèmes de réseaux. Donc c'est à voir en commission urbanisme.

M.DATCHARRY : dans l'immédiat, la commission urbanisme est-elle favorable à cette création de réseau sans attendre une extension de la station d'épuration ?

M.DONNADIEU : de toute façon le but est qu'il y ait un maximum de maisons raccordées au tout-à-l'égout.

M.DUTECH : depuis longtemps, on travaille pour avoir un traitement des eaux de qualité. Après une station d'épuration c'est perceptible mais c'est assez exceptionnel comme résultat, et avec l'Agence de l'eau et ses aides possibles on pourra travailler sur l'étendue du réseau, et évaluer les dysfonctionnement et améliorer les résultats de la station.

Retournons au vote du budget.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement	209 800.36 €	209 800.36 €
Fonctionnement	777 623.88 €	777 623.88 €
Total	987 424.24 €	987 424.24 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M.DUTECH : je profite de ce moment pour remercier l'ensemble du personnel pour son travail au quotidien et Mme la DGS pour le travail fourni à la préparation de ce budget et de son aide.

8. Quatre Délibérations : demandes de subventions

• Délibération 16-030 : SALLE FOYER RURAL : RÉFECTION DE LA TOITURE

M.ZARAGOZA, adjoint au maire, indique que suite à des infiltrations récurrentes, il est nécessaire d'effectuer une restauration de la toiture de la salle du Foyer rural, route d'Auterive. Il propose que la toiture soit restaurée par l'EURL Pascal LASSALLE qui a fourni un devis d'un montant total de 6 416.67 € HT. Il précise qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cette réfection.

Le bâtiment est sécurisé, et les associations sont provisoirement dans d'autres salles.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

• Délibération 16-031 : ÉCOLE JEAN ROSTAND : INSTALLATION DE LA CLIMATISATION AU DORTOIR

Mme BORGETTO, adjointe au maire en charge des Affaires Scolaires, indique qu'il est nécessaire d'installer un système de climatisation dans la salle du dortoir, au 1er étage de l'école Jean Rostand. Elle propose que l'installation soit effectuée par la société FIABELEC qui a fourni un devis d'un montant total de 2 985.81 € HT pour la fourniture et la pose d'une PAC air/air réversible de type monosplit. Elle précise qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cette réfection.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

• Délibération 16-032 : ÉGLISE : RÉFECTION DE LA TOITURE

M.ZARAGOZA, adjoint au maire, indique que suite à des infiltrations récurrentes, il est nécessaire d'effectuer une restauration de la toiture de l'Eglise. Il propose que la toiture soit restaurée par :

- l'EURL Pascal LASSALLE qui a fourni un devis d'un montant total de 3 750.00 € HT (nettoyage des dalles...)
-et la SAS PCZ SORROCHE qui a fourni un devis d'un montant total de 1 261.00 € HT(réparation du zinc).
Il indique qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cette réfection.
La délibération est approuvée à l'unanimité

• **Délibération 16-033 : CRÉATION DE LA COULÉE VERTE DU MARTIGAT**

M.ZARAGOZA, adjoint au maire, indique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux pour créer la coulée verte du MARTIGAT et de prévoir également la pose d'une clôture. Il propose à l'assemblée les devis suivants :

- Entreprise LAMOTTE qui a fourni un devis d'un montant total de 3 510.00 € HT pour la création de la coulée verte,
- et la SARL ARES TECHNOLOGIE qui a fourni un devis d'un montant total de 13 002.80 € HT pour la fourniture et la pose d'une clôture.

Il indique qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cette création de coulée verte.

M.DUTECH : je remercie les riverains pour la création de ce chemin, et le service urbanisme.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21 h 56 et rappelle le prochain conseil municipal le jeudi 28 avril 2016 à 20 h 30.